



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 12 juin 2025	Délibération n°2025-06-12 /12 Affaires juridiques
---------------------------------------	--

Le 12 juin 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 06/06/2025

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, M. Zontone, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (06) :

M. Desrivières à M. Naudet, Mme Brassat à Mme Roy, M. Zakaria à M. About, M. Poisson à M. le Maire, M. Heubert à M. Studzinska, M. Amedeo à M. Bekare

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. THEVENOT

OBJET : Désignation d'un représentant du groupe « Soisy ensemble » au sein de trois commissions municipales permanentes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-21 et L2121-22,

VU la délibération n°2020-06-03/04 du 3 juin 2020 relative à la constitution des Commissions municipales permanentes et à l'élection de leurs membres,

CONSIDÉRANT que conformément à la délibération n°2020-06-03/04 du 3 juin 2020 susvisée, toutes les Commissions municipales permanentes – hormis Finances Locales, Budget de la Ville, Administration générale, personnel et fêtes et cérémonies – sont composées de 9 membres maximum réparties comme suit :

- 6 pour la liste « Soisy Avenir »
- 1 pour la liste « Vivre Soisy »
- 1 pour la liste « Soisy Ensemble »
- 1 pour la liste « Soisy Respire »

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250619-DEL2025061212-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2025

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la sortie de M. DURANTEAU de la liste « Soisy Ensemble » en janvier 2021, il n'existe plus de représentant de cette liste, au sein des Commissions permanentes suivantes :

- Commission des Sports
- Commission Commerces de proximité
- Commission Politique de la ville

CONSIDÉRANT que pour respecter la composition des commissions, telle que prévue par la délibération n°2020-06-03/04 du 3 juin 2020, et le principe de représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des élus, il convient de procéder à la nomination d'un nouveau représentant de la liste « Soisy Ensemble » pour chacune des commissions précitées,

CONSIDÉRANT que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

PROCEDE à la désignation de Monsieur AMEDEO, au sein de :

- La Commission des Sports

RAPPELLE que la composition de la commission des Sports est, en conséquence de cette désignation, la suivante :

Pour la liste « Soisy Avenir » :

- Mme JASON
- M. ABOUT
- M. STUDZINSKA
- M. ZAKARIA
- M. ZONTONE
- M. FRANCINE

Pour la liste « Vivre Soisy » :

- M. DELAROCHE

Pour la liste « Soisy Ensemble » :

- M. AMEDEO

Pour les Indépendants :

- M. DURANTEAU

PROCEDE à la désignation de Monsieur BEKARE, au sein de :

- La Commission Commerces de proximité
- La Commission Politique de la ville

RAPPELLE que la composition de la commission Commerces de proximité est, en conséquence de cette désignation, la suivante :

Pour la liste « Soisy Avenir » :

- M. MARCUZZO
- Mme OZIEL
- M. DACHEZ
- Mme FAYOL DA CUNHA
- M. POISSON
- M. MALNATI

Pour la liste « Vivre Soisy » :

- M. CORCEIRO

Pour la liste « Soisy Ensemble » :

- M. BEKARE

Pour les Indépendants :

- M. DURANTEAU

RAPPELLE que la composition de la commission Politique de la Ville est, en conséquence de cette désignation, la suivante :

Pour la liste « Soisy Avenir » :

- Mme MARY
- Mme OZIEL
- Mme MEBREK
- M. DESRIVIERES
- M. ZAKARIA
- Mme FAYOL DA CUNHA

Pour la liste « Vivre Soisy » :

- M. CORCEIRO

Pour la liste « Soisy Ensemble » :

- M. BEKARE

Pour les Indépendants :

- M. DURANTEAU



Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,
Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 JUIN 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 20 JUIN 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 20 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur les présentes délibérations.

préfecture
095-219509989-20250619-DEL2025061212-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2025